



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service eau et biodiversité  
Bureau biodiversité

## **Arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2022-2023**

### **Motivations de la décision**

Le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département de Tarn-et-Garonne pour la campagne 2022-2023 fixe :

- la période d'ouverture-fermeture générale ;
- les conditions spécifiques de chasse de certaines espèces ;
- les règles de sécurité pour les battues au grand gibier ;
- le quota journalier de prélèvement pour la bécasse des bois ;
- les conditions liées à la chasse par temps de neige.

Il est motivé par les dispositions des chapitres IV « exercice de la chasse » et V « gestion » du livre IV, titre deuxième de la partie réglementaire du code de l'environnement.

Ce projet de décision a été élaboré de façon collégiale.

Il a été soumis à la consultation du public du 15 avril 2022 au 6 mai 2022 inclus et à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) réunie le 14 avril 2022.

La mise à disposition du public pour consultation a été suivie de 81 contributions dont 8 favorables et 73 défavorables au projet d'arrêté soumis. Les oppositions portaient sur l'ouverture anticipée de la chasse, l'ouverture de la chasse de certaines espèces, l'autorisation d'une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau. Un nombre important de remarques relevaient de la réglementation nationale comme l'arrêt de la vénerie sous terre, la protection réglementaire du blaireau ou encore l'arrêt complet de toute forme de chasse.

La synthèse de la consultation du public rend compte des observations recueillies et de leur analyse. Ces observations n'ont conduit à aucune modification du projet.

Les membres de la CDCFS ont quant à eux émis un avis favorable à l'unanimité moins une voix pour cet arrêté.